

Charte du formateur

La présente charte constitue un engagement contractuel

ENTRE

La Formation Continue

Représentée par la Direction des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Agen-Nérac

Le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence du Lot et Garonne

Représenté par le Responsable Médical du CESU, le Cadre de Santé ou Référent du CESU

SIMUSANTE 47

Représenté par le Directeur du Centre Hospitalier Agen-Nérac

D'UNE PART

ET

Le formateur Dr/ Mr/ Mme : ...

D'AUTRE PART

Préambule

La présente charte vise à contractualiser les relations entre :

La Formation Continue

Représentée par la Direction des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Agen-Nérac

Le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence du Lot et Garonne

Représenté par le Responsable Médical du CESU, le Cadre de Santé ou Référent du CESU

SIMUSANTE 47

Représenté par le Directeur du Centre Hospitalier Agen-Nérac

Et les formateurs du Centre Hospitalier Agen-Nérac.

Elle définit l'organisation, le rôle et les missions de l'entité responsable, le rôle et les fonctions des formateurs, ainsi que les droits et obligations de ces derniers, dans le cadre des missions qu'ils exercent au bénéfice de l'entité à laquelle ils sont rattachés.

Organisation, rôle et missions

Organisation de l'équipe : ...

L'équipe pédagogique du Centre Hospitalier Agen-Nérac est constituée de formateurs ayant acquis une expérience importante dans le domaine de la formation et des compétences pédagogiques spécifiques. Ils sont rattachés aux entités suivantes : la Formation Continue (FC), le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU) et le Centre de simulation du Groupement Hospitalier de Territoire du Lot-et-Garonne (SIMU SANTE 47).

Les membres de l'équipe pédagogique sont nommés par l'équipe de direction.
Des formateurs vacataires sont sollicités afin d'assurer des missions d'enseignement.

Rôle et fonctions du formateur

Le profil du formateur occasionnel et son recrutement

Le formateur est un professionnel de santé qui consacre une partie de son activité professionnelle et/ou de son temps libre à l'enseignement relevant de sa spécialité. Il peut également être sollicité dans le cadre des missions de recherche, de promotion de l'éducation à la santé et de prévention des risques sanitaires.

Sa fonction consiste à créer - à partir de son expérience et de sa pratique professionnelle - des situations d'apprentissage permettant aux stagiaires qu'il encadre de développer des compétences en lien avec les objectifs de formation préalablement définis.

Le formateur intervient dans un dispositif géré administrativement, scientifiquement et pédagogiquement par les équipes du Centre Hospitalier Agen-Nérac.

Le formateur doit informer le Centre Hospitalier Agen-Nérac de tout changement d'activité ou d'enseignement dans un autre établissement ou organisme de formation.

Droits du formateur

Le Centre Hospitalier Agen-Nérac... s'engage à

- Respecter la législation en matière d'enseignement des soins d'urgence et de recherche appliquée.
- Proposer aux formateurs une formation initiale dans le domaine de la pédagogie générale et de la pédagogie appliquée à l'enseignement dans son domaine et sa spécialité.

- Proposer aux formateurs un tutorat pédagogique assuré par l'équipe pédagogique pendant la durée nécessaire à atteindre un niveau d'autonomie satisfaisant. Ce dernier est défini par l'équipe de direction, en concertation avec l'équipe pédagogique et le formateur concerné. Il est individualisé pour chaque formateur.
- Proposer aux formateurs une formation continue annuelle dans le domaine de la pédagogie générale et/ou de la pédagogie appliquée à l'enseignement dans son domaine et sa spécialité.
- Offrir aux formateurs une assistance pédagogique à travers les personnels de l'équipe de direction et de l'équipe pédagogique.
- Être à l'écoute des formateurs, notamment en cas de difficultés rencontrées dans l'exercice des missions qui leur sont confiées.
- Mettre à disposition des formateurs du matériel pédagogique et des locaux leur permettant de mener à bien les missions qui leur sont confiées
- Mettre à disposition des formateurs des documents pédagogiques en lien avec les missions qui leur sont confiées.
- Offrir aux formateurs une rémunération sur la base des barèmes en vigueur, appliqués par les Centres Hospitaliers.

Devoirs du formateur

Le formateur s'engage à

Relation avec l'équipe pédagogique de l'entité

- Respecter les directives de l'équipe pédagogique qui assurent des fonctions d'ingénierie de formation, d'ingénierie pédagogique, de gestion administrative et d'encadrement.
- Réaliser les missions de formation, d'encadrement, de recherche, de promotion de l'éducation à la santé et de prévention des risques sanitaires qui lui sont confiées par l'équipe de direction et/ou l'équipe pédagogique.
- Susciter et tenir compte des feed-back de l'équipe pédagogique et des stagiaires, afin d'améliorer la qualité de son enseignement.
- Rapporter à l'équipe pédagogique toute difficulté rencontrée à l'occasion des missions qu'il assure.
- Faire part à l'équipe pédagogique de toute idée et suggestion permettant d'améliorer la qualité des prestations proposées.

Formation initiale et continue

- Participer à une formation initiale dans le domaine de la pédagogie générale et de la pédagogie appliquée à son domaine et sa spécialité.
- Participer à la formation continue organisée par le Centre Hospitalier Agen-Nérac.
- Acquérir, si besoin, des compétences scientifiques/pédagogiques complémentaires, nécessaires à la réalisation des formations qui lui sont confiées.

Modalités de réalisation des missions de formation

- Se présenter avant le début de la formation, afin de préparer la salle et le matériel pédagogique, de finaliser le programme et la répartition des tâches entre formateurs, et d'assurer - le cas échéant - l'encadrement des élèves formateurs et accueillir les participants.
- Définir les modalités de partage des tâches entre formateurs, lorsqu'il intervient en binôme, en respectant l'expérience, les compétences, le statut et les souhaits respectifs de chaque formateur.
- Respecter les horaires préalablement définis par l'équipe pédagogique. Un ajustement des horaires est possible après autorisation de l'équipe pédagogique, si les stagiaires et/ou les formateurs en expriment la demande.
- Respecter les principes d'accueil des stagiaires et de présentation du dispositif de formation auquel ils participent
- Recueillir les attentes des participants en début de formation
- Respecter les principes pédagogiques communément mis en œuvre au sein de l'établissement et en suivre l'évolution.
- Remettre en état la salle et le matériel pédagogique utilisés, à l'issue de la formation.
- Remettre aux secrétariats respectifs, l'ensemble des documents administratifs (dont la feuille de présence) et pédagogiques (dont les fiches de suivi) qu'il aura pris soins de (faire) compléter.

Principes comportementaux

- Avoir une attitude adaptée pendant la formation, permettant de favoriser le respect mutuel formateur/formé et de ne pas nuire à l'image du formateur et de l'institution. A ce titre et en dehors de circonstances particulières (astreinte), l'usage des téléphones portables est strictement prohibé.
- Adopter un langage adapté à la relation enseignant-enseigné,
- Ne pas tenir de propos mettant en difficulté un stagiaire, le groupe, les autres formateurs, l'équipe pédagogique et l'équipe de direction de l'établissement. Respecter le secret professionnel et être attentif à ne formuler aucune remarque d'ordre personnel, politique ou religieux, qui pourrait discréditer une personne, un groupe ou une institution. Rappeler les consignes de bienveillance entre les participants (absence de jugement de valeur, confidentialité, respect...).
- Être conscient de faire partie d'un groupe de formateurs et en tenir compte à chaque moment de son enseignement, afin de maintenir un fonctionnement harmonieux et cohérent du groupe.
- Respecter les règles de confidentialité vis à vis des tiers, concernant les formations réalisées, les participants, les partenaires et collaborateurs de l'établissement, les discussions menées avec d'autres formateurs, avec l'équipe pédagogique ainsi que sur le contenu des réunions auxquelles le formateur a participé.

Le non-respect des conditions énoncées dans le présent contrat peut conduire à la remise en cause des modalités de collaboration entre l'établissement et le formateur.

Cadre de santé ou Référent

Formateur